

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Le Conseil municipal de Vernouillet s'est réuni le 3 juillet pour son installation, suite aux élections du dimanche 28 juin 2020.

M. Daniel FRARD, Maire sortant, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus, aux élus anciens qui poursuivent l'aventure et au public restreint compte tenu du caractère particulier du déroulement de la séance découlant de la loi d'urgence sanitaire et au protocole en vigueur.

La séance est retransmise sur les supports électroniques afin de garantir le caractère public de cette assemblée.

A l'issue de la proclamation des résultats, M. Daniel FRARD cessera ses fonctions d'élus municipal après 37 années d'exercice dont près de 23 ans comme Maire de la ville de Vernouillet.

Il souhaite aux élus qui s'installent « de fructueux travaux au service de l'intérêt général en n'oubliant jamais que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts individuels, particuliers ou catégoriels qui, aussi légitimes qu'ils soient, sont obligatoirement contradictoires.

L'intérêt général doit les dépasser, les transcender grâce à l'écoute, l'échange, le partage.

C'est ce que j'ai toujours voulu faire vivre car je l'ai appris de Maurice Legendre, le père de Vernouillet, auprès de qui j'ai travaillé pendant 14 ans et qui m'a ensuite accompagné dans ma fonction de maire pendant 10 ans jusqu'en 2008.

C'est en travaillant ainsi que vous serez au service de notre ville et de toutes les vernolitaines et de tous les vernolitains. Je vous souhaite bon courage et pleine réussite ».

Il proclame ensuite les résultats des élections du scrutin du dimanche 28 juin et installe les membres du Conseil municipal.

Il rappelle que 7516 électeurs étaient inscrits.

3361 votants, 38 bulletins nuls, 36 bulletins blancs ce qui représente 3287 voix exprimées.

Les votants ont représenté 44.72 % du corps électoral et les suffrages exprimés 43.73 %.

Ont obtenu à l'issue de ces élections :

- La liste « **Rassemblement pour Vernouillet** » conduite par Madame Emilie LAVALT, 226 voix soit 6,88 %
- La liste « **le Changement, c'est vous** » conduite par Monsieur Youssef LAMRINI, 1382 voix soit 42.04 %
- La liste « **Avec vous et pour vous** », conduite par Madame Florence HENRI, 144 voix soit 4.38 %
- La liste « **Vernouillet, notre ville** » conduite par Monsieur Damien STEPHO, 1535 voix soit 46.70 % ce qui amène la composition du conseil municipal :

La liste conduite par Monsieur Damien STEPHO obtient 25 sièges, la liste conduite par Monsieur Youssef LAMRINI 7 sièges, la liste de Madame Emilie LAVAULT, 1 siège. La liste de Madame Florence Henri n'ayant pas atteint les 5 %, ne s'est pas vu attribuer de siège.

Madame Gisèle QUERITE, doyenne de l'assemblée, prend ensuite la présidence de la séance afin de procéder à **l'élection du Maire**.

Madame Gisèle QUERITE vérifie que le quorum est atteint et précise que M. Daniel HOFFMANN est absent et a donné pouvoir à M. Youssef LAMRINI. Elle procède ensuite à l'appel de chaque conseiller.

Sur avis favorable du conseil municipal, M. Faiçal CHBABI, plus jeune Conseiller municipal de l'assemblée est ensuite désigné secrétaire de séance.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente, doyenne d'âge, a ensuite constitué le bureau de vote en désignant deux assesseurs : M. Abdessamad YOUNSSI et Mme Emilie LAVAULT, issus des deux listes d'opposition.

Elle demande ensuite s'il y a des candidats au poste de Maire.

Monsieur Damien STEPHO, pour la liste «*Vernouillet, notre Ville*», M. Youssef LAMRINI, pour la liste «*le Changement, c'est vous* » et Mme Emilie LAVAULT, pour la liste «*Rassemblement pour Vernouillet* », se sont portés candidats.

Mme Gisèle QUERITE a appelé individuellement les conseillers, dans l'ordre du procès-verbal de l'élection, à voter, à bulletin secret, dans l'urne prévue à cet effet.

Elle demande ensuite au bureau de vote de procéder au dépouillement.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

- 25 voix pour Damien STEPHO
- 07 voix pour Youssef LAMRINI
- 1 voix pour Emilie LAVAULT.

Monsieur Damien STEPHO est élu maire de Vernouillet.

Monsieur Damien STEPHO est donc immédiatement installé sur le poste de Maire. Monsieur Daniel FRARD, Maire sortant, lui remet son écharpe.

Monsieur Damien STEPHO prend, à ce moment, la présidence de l'assemblée et remercie les conseillers pour cette marque de confiance renouvelée et nouvelle à la fois.

« Merci à toute mon équipe pour cet engagement et cet investissement. Vous avez su donner tout au long de cette campagne et aboutir, aujourd'hui, au résultat tant attendu qui nous permet, aujourd'hui, d'avoir la responsabilité de notre ville.

Merci à vous aussi, les équipes d'opposition, de nous avoir fait sortir de notre zone de confort pour proposer toujours un projet plus ambitieux aux vernolitaïns. Je pense, qu'au final, de cette campagne, ceux qui sortent gagnants, ce sont les vernolitaïns.

Cette prise de fonction pour moi n'est pas forcément un aboutissement.

Je prends mes fonctions aujourd'hui avec envie, bien entendu, avec passion mais avec beaucoup d'humilité et surtout au service de tous les vernolitains.

J'ai pris le temps d'apprendre ces douze dernières années, au contact d'élus différents : l'agglo, la ville et je tenais à remercier chacun d'eux pour ces moments de partage qui m'ont fait progresser et aboutir aujourd'hui.

Bien entendu, un remerciement tout particulier à toi, Daniel.

Merci d'être venu me chercher il y a 12 ans alors que je n'étais qu'un jeune éducateur et un jeune entraîneur de hand-ball.

Merci de m'avoir fait confiance, merci de m'avoir permis de m'épanouir pour devenir aujourd'hui, Maire de ta ville, Maire de notre ville.

Je vais maintenant vous faire ma première proposition, et comme nous en étions convenu lors de la réunion préparatoire à laquelle le Maire nous avait invités - C'est important pour moi que l'opposition s'exprime au service des vernolitains -

C'est pour cela que je propose aux deux listes d'opposition une prise de parole concise pour exprimer, aussi, certains remerciements et certaines prises de position ».

Monsieur Youssef LAMRINI prend la parole pour remercier le Maire de lui donner le droit démocratique.

« Monsieur STEPHO, en ce Conseil municipal, vous venez d'être élu Maire de Vernouillet avec une majorité tellement ténue qu'à mon sens la modestie doit s'imposer tout au long du mandat.

Je constate une profonde fracture dans la Ville : fracture entre les élus, qui, pour votre majorité, se réclament de « divers gauche » et se fait élire avec la REM sur la liste et la droite et le RN avec je ne sais quel marchandage.

Le groupe a oeuvré tout au long de la campagne avec une grande transparence qui représente la seule gauche dans notre pays et que vos collègues ont souvent traité d'extrémisme.

Fracture entre la population vernolitaine avec dans des quartiers dits « populaires », ce qui n'est pas un gros mot, un sentiment d'abandon très fort avec son lot de pauvreté, de logements insalubres.

NON Monsieur STEPHO, le retard de paiement des loyers, les expulsions locatives, les dettes d'énergie, de cantine ce n'est pas de la malhonnêteté, du laisser-aller, les familles ne peuvent plus.

Cette situation, aggravée par le COVID 19, fait qu'elles ne vivent plus, elles survivent.

OUI la situation des concitoyens et des concitoyennes est préoccupante face à ce désastre, si notre collectivité ne peut pas tout, elle doit être un rempart, un soutien.

Au regard de votre projet, de vos interventions, permettez-moi d'émettre des doutes.

A aucun moment, je ne vous ai entendu émettre des critiques contre un gouvernement sans pitié pour les plus fragiles.

*Vous étiez au rassemblement des soignants le 16 juin et à quel moment avez-vous dénoncé cette politique suicidaire concernant la santé des français ?
C'est cela aussi être Maire « prendre parti ».*

La campagne menée avec mes collègues a été de proximité sans relâche depuis plusieurs mois.

Cette campagne m'a permis de faire l'état des lieux, au plus juste, et d'ajuster le projet politique.

En conséquence, un besoin d'une politique de l'éducation beaucoup moins timide que la vôtre, un besoin de gratuité dans la restauration, un besoin de développer une politique d'action sociale avec un budget à la hauteur.

OUI, beaucoup trop de familles sont en souffrance, et je le répète, se sentent abandonnées de toutes les institutions, y compris, de la mairie.

C'est pourquoi, fidèle aux engagements que nous avons pris mes collègues et moi envers la population vernolitaine, fort de notre score, notre rôle d'opposition durant cette mandature, sera déterminé sans concession et clairement à gauche.

Ce n'est pas de l'extrémisme comme certains d'entre vous ont taxé notre liste mais bien d'un manque de confiance totale étant donné la direction politique que vous avez choisie en privilégiant la REM plutôt que la vraie gauche, seule capable de répondre aux difficultés de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Voilà Monsieur STEPHO ce que j'ai à vous dire en l'état.

Je ne vous cache pas notre profonde inquiétude qui est aussi celle d'une grande partie de la population de Vernouillet qui avait fondé un espoir de jours meilleurs en votant notre liste et certainement des services de la Ville concernant la gestion de notre ville pour les six ans qui viennent.

Je m'inquiète aussi quand vous comparez les vernolitains et Vernouillet à un vieux vêtement qu'on veut rabibocher avec un dé à coudre et un fil à coudre.

J'ai une inquiétude quand vous découvrez, avec surprise, après douze ans en mairie, et six ans en tant que 1^{er} adjoint en charge de la politique de la ville, qu'il y a une fracture et que des quartiers populaires ont été oubliés.

Je m'inquiète quand vous promettez un gymnase livré en 2021 et là vous confirmez aussi votre amateurisme et vous confirmez que vous avez aucune notion de gestion de projet et de notion de la maîtrise des délais, une notion fondamentale dans un projet.

Je serai là, avec mon équipe, pour vous rappeler vos engagements.

Merci ».

Madame Emilie LAVAULT prend la parole pour adresser ses remerciements à son équipe « Rassemblement pour Vernouillet », que le huis clos de ce soir prive de ce premier Conseil municipal et sachant à quel point cette soirée est exceptionnelle et riche de symboles.

« Nous tous ici présents, nous sommes mobilisés individuellement et collectivement pour aller porter notre projet, notre vision auprès des habitants leur offrant, ainsi, la possibilité d'un changement en dehors de toute considération idéologique.

Je salue donc votre engagement à toutes et à tous.

Durant les six prochaines années, l'équipe élue que vous guiderez, Monsieur le Maire, devra démontrer aux vernolitains que OUI le changement tant attendu et tant promis est possible et qu'il est d'ailleurs mis en œuvre.

Je souhaite, en effet, que les habitants retrouvent l'espoir dans notre ville et envisagent d'y construire leur avenir.

J'ai profité de ces derniers mois pour non pas communiquer à outrance mais bien écouter et considérer toutes les personnes rencontrées.

Le résultat du second tour de cette élection est un trompe-l'œil.

Entre prise en otage et apeurement, nombre d'électeurs se sont rendus aux urnes, résignés, et nous voilà aujourd'hui.

Ce constat fait, je souhaite que ce renouvellement de municipalité soit un vrai nouveau départ.

Je m'engage auprès des vernolitains qui m'ont fait confiance en accordant leur vote à la liste Rassemblement National.

Je m'engage vis-à-vis de tous les vernolitains à défendre nos principes républicains concrètement, factuellement, dans chaque quartier de Vernouillet et pour les vernolitains.

Je m'engage à affronter, sans les nier ni les minimiser, les problèmes que rencontrent les vernolitains : mal logement, incivilités, délinquance, communautarisme, clientélisme, chômage, abandon.

Des solutions existent et je travaillerai pour qu'elles soient mises en œuvre.

Enfin, je m'engage à valoriser tout ce qu'il y a de beau dans notre ville et dans le cœur de ses habitants pour que plus jamais la résignation ne l'emporte sur l'espoir.

Avec pragmatisme, je choisis de nous faire confiance pour assumer ces réalités avec bon sens et courage pour l'avenir de Vernouillet, pour l'avenir de la République et pour l'avenir de la France ».

Après avoir remercié Madame Emilie LAVAULT, **Monsieur Damien STEPHO** reprend la parole :

*« Cette victoire est une victoire d'équipes.
Peut-être n'aviez-vous pas vu le « s » à la fin.*

Vernouillet Notre ville, version 2020, c'est avant tout un regroupement d'hommes et de femmes amoureux de leur ville et prêts à s'investir jour après jour.

Nous avons été porteurs de valeurs importantes : le Progrès, l'Humanisme et la Solidarité.

Les vernolitains ont placé notre programme en tête des suffrages et nous attèlerons à sa réussite et à sa déclinaison.

Nous serons des élus sur le terrain, nous serons des élus à l'écoute de tous les vernolitains.

Je disais « équipes » avec un « s » car cette réussite ne naît pas, elle était déjà présente.

Nous ne pouvons isoler cette victoire du bilan de l'équipe qui nous précède, équipe dans laquelle nous étions nombreux. Je n'étais pas le seul à en faire partie.

Nous nous appuyerons sur ce bilan pour faire fructifier l'avenir des vernolitains.

Et je tenais pour cela à vous remercier tous publiquement.

Je me dois aussi, dans ce bilan, d'avoir une pensée émue pour Maurice Legendre, Maire bâtisseur de la Ville de Vernouillet.

C'est avec beaucoup d'émotion que je fais ce remerciement, plein d'empathie.

Sa philosophie perdure aujourd'hui et nous en ferons un point d'ancrage dans notre déclinaison politique.

Chers (e) collègues, que vous soyez de la majorité ou issus des listes minoritaires, je souhaitais vous assurer, ici, mon envie de construire avec vous.

Je souhaite que les débats démocratiques puissent se tenir autant que nécessaires et toujours dans le respect des positions respectives de chacun.

C'est dans ce sens que je vous proposerai toute à l'heure d'installer les commissions de travail qui seront représentatives des scores obtenus par chacune des listes.

Nous nous sommes éprouvés pendant la campagne, voire un peu abîmés.

Nous avons défendu nos programmes âprement.

*Aujourd'hui, nous formons le conseil municipal de la Ville de Vernouillet et celui-ci n'a qu'une seule ambition : « **Servir l'ensemble des vernolitains** ».*

*Je terminerai mon propos en vous rappelant notre slogan « **Agissons pour tous, Construisons ensemble** » et je rajouterai que je cultiverai la confiance même si certains prôneront la défiance.*

Je rechercherai toujours la concorde, jamais je n'accepterai que nous générions la discorde.

Merci pour votre confiance ».

Monsieur le Maire reprend ensuite l'ordre du jour de la séance en proposant au Conseil municipal de **déterminer le nombre d'adjoints** selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La strate de la commune permet d'avoir au maximum 9 adjoints.

Monsieur le Maire propose la **création de 5 postes d'adjoints**.

Le Conseil municipal, à la majorité des voix et une abstention, accepte qu'il y ait 5 adjoints.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à scrutin secret.

Une seule liste conduite par Sabrina VIGNY est présentée.

Il est procédé au vote de la même façon que pour l'élection du Maire. (scrutin secret et dépôt dans l'urne)

Après avoir réuni le bureau, le dépouillement est réalisé.

Les résultats sont les suivants :

Le bureau a constaté 33 bulletins. Il a été dénombré 25 listes complètes et 8 bulletins blancs.

La liste présentée est élue par 25 voix.

Les adjoints sont immédiatement installés par Monsieur le Maire qui définit leurs secteurs de compétence :

1 ^{ère} ADJOINTE	Sabrina VIGNY	Politique de la Ville - Vie associative et Vie de quartier - Sport - Culture et Evènementiel
2 ^{ème} ADJOINT	Sylvain MALANDAIN	Amélioration du Cadre de vie et Ecologie - Bâtiments - Voiries
3 ^{ème} ADJOINTE	Catherine LUCAS	Action sociale, Solidarité et Logement
4 ^{ème} ADJOINT	Fikret ONAL	Amélioration du Cadre de vie et Ecologie - Espaces Verts et Propreté
5 ^{ème} ADJOINTE	Karine BENABI	Education et Famille

Monsieur le Maire procède à la remise des écharpes de chaque adjoint.

Monsieur le Maire propose ensuite de confier **13 délégations particulières aux conseillers municipaux suivants** :

Josiane EMOND	Scolaire - Caisse des Ecoles
Michèle MANSON	Affaires générales - Finances - Suivi et exécution budgétaire
Jean-Pierre RICHARD	Aînés + Sécurité routière
Nicole MONTIGNY	Sécurité routière
Joël TRAPATEAU	Transport / Mobilité / Ecologie
Ludovic LOUDIERE	Informatique
Jean-François DETAMANTI	Sports, Culture et Loisirs
Franck MORIN	Voirie
Mélinda BOUGRARA	Mobilité interne / Formations
Estelle POMMIER	Recrutement

Sonia MERABTI	Santé – Handicap
Engin CAN	Commerce
Ali AHSAINÉ	Vie de quartier

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix et 8 abstentions, cette proposition.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de la Charte de l'élu local qui a été remise à chacun des membres.

Mme Gisèle QUERITE indique qu'elle souhaiterait, une nouvelle fois, que le français soit féminisé car le terme employé est au masculin.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité des voix et 1 abstention, la Charte de l'élu local.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver **l'ordre du tableau du Conseil municipal.**

Conformément à l'article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du tableau est déterminé comme suit :

- Le Maire
- Les adjoints
- Les Conseillers municipaux du plus âgé au plus jeune et par liste.

Le Conseil municipal adopte le tableau à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite de **constituer 5 commissions thématiques** municipales qui s'i déterminées ainsi :

- **Administration générale – Finances – Ressources Humaines**
- **Solidarité et Logement**
- **Politique de la ville – Vie associative et Vie de quartier – Sport- Culture et Événementiel**
- **Education et Famille**
- **Amélioration du Cadre de vie et Ecologie,**

Ces commissions sont constituées à la représentation proportionnelle.

Monsieur Damien STEPHO précise que la composition de chaque commission a fait l'objet d'une réunion préparatoire à laquelle chaque tête de liste était conviée.

Monsieur LAMRINI était absent à ce temps de réunion ce qui explique qu'il manque 3 noms au titre de la liste « Le changement c'est vous ».

Il est donc demandé aux élus de cette liste de réfléchir aux membres à désigner dans chaque commission, dont la composition sera votée en fin de séance.

Monsieur Damien STEPHO propose également de former les 4 autres commissions municipales suivantes :

- 1 Commission d'Appel d'Offres,
- 1 Commission de Délégation de Service Public,
- 1 Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- 1 Commission d'Attribution des Places d'Accueil pour la petite enfance

Le Conseil municipal approuve la proposition faite à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite **les délégations données par le Conseil municipal au Maire** selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23). Il précise qu'il rendra compte au Conseil municipal des décisions prises dans ce cadre. Cette proposition est acceptée, à la majorité des voix et 8 abstentions.

Monsieur le Maire précise ensuite qu'il a également la possibilité de subdéléguer cette délégation à ses adjoints en cas d'absence ou d'empêchement de sa part.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix des voix et 8 abstentions, cette proposition.

Monsieur le Maire procède enfin aux élections des membres, à main levée, de chaque des commissions municipales évoquées plus tôt.

Ces commissions municipales se composent chacune de 16 membres, à la représentation proportionnelle avec 12 membres du groupe majorité, 3 membres de la liste de M. LAMRINI et 1 pour Mme LAVALT, le Maire étant Président de droit.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les propositions de composition de ces 5 commissions.

Monsieur le Maire propose ensuite de désigner les membres de la **Commission d'Appel d'Offres**. Avec l'accord du Conseil municipal, ce vote se fera exceptionnellement au scrutin public

Pour mémoire, celle-ci est composée de 5 élus titulaires et 5 élus suppléants.

Il est proposé la composition suivante :

Titulaires

- Michèle MANSON
- Jean-Pierre RICHARD
- Nicole MONTIGNY
- Joël GLIZE
- G. QUERITE

Suppléants

- Sabrina VIGNY
- Fikret ONAL
- Ludovic LOUDIERE
- Ali AHSAINI
- Y. LAMRINI

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres de la **Commission d'Appel d'Offres Groupement de Commandes** de l'Agglo du Pays de Dreux.

Le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Damien STEPHO en tant que titulaire et Michèle MANSON en tant que suppléant.

Concernant la **Commission de Délégation de Service Public**, Monsieur le Maire propose de nommer les mêmes membres que ceux de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite de désigner les membres de la **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, qui doit être composée du Maire, d'un Adjoint, d'un conseiller municipal, du médiateur communal et de Présidents d'Associations.

Il est proposé de désigner M. Sylvain MALANDAIN en tant qu'adjoint et Mme Catherine LUCAS, en tant que Conseillère municipale.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix et 6 abstentions, cette proposition.

Monsieur le Maire propose ensuite de délibérer sur la désignation des membres de la **Commission d'Attribution des Places d'Accueil**. Celle-ci doit être composée de 2 titulaires et de 2 suppléants.

Il est proposé de désigner Mme Karine BENABI et Mme Estelle POMMLIER en tant que titulaires et Mme Michèle MANSON et Mme Mélanie SENECHAUX en tant que suppléants.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix et 7 abstentions, cette proposition.

Monsieur le Maire poursuit avec la désignation des **membres de la Commission de Contrôle des listes électorales**. Celle-ci est composée, à la proportionnelle, de 3 titulaires et 3 suppléants de la 1^{ère} liste, 1 titulaire et 1 suppléant de la 2^{ème} liste et 1 titulaire et 1 suppléant de la 3^{ème} liste.

Il est donc proposé de composer cette commission de la façon suivante :

1^{ère} liste	Nom – Prénom du Titulaire	Nom – Prénom du Suppléant
	<i>Jean-Pierre RICHARD</i>	<i>Josiane EMOND</i>
	<i>Nicole MONTIGNY</i>	<i>Ludovic LOUDIERE</i>
	<i>Nadia HENRI</i>	<i>Khalid CHAKOUR</i>
2^{ème} liste	<i>Najia BOUADLA-ABDI</i>	<i>Youssef LAMRINI</i>
3^{ème} liste	<i>Emilie LAVault</i>	<i>Emilie LAVault</i>

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Monsieur le Maire propose ensuite de prendre acte de la liste des 10 délégués communautaires qui représenteront la Ville de Vernouillet à l'Agglomération du Pays de Dreux.

- Damien STEPHO
- Michèle MANSON
- Catherine LUCAS
- Jean-Pierre RICHARD
- Mélinna BOUGRARA
- Joël TRAPATEAU
- Nicole MONTIGNY
- Youssef LAMRINI
- Gisèle QUERITE

Monsieur le Maire poursuit avec la **désignation des délégués au sein du SICSPAD**.

Il est proposé de désigner M. Sylvain MALANDAIN, M. Joël GLIZE et M. Abdessamad YOUNSSI. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité ces 3 délégués.

Monsieur le Maire propose ensuite de désigner les délégués pour siéger au sein de **Territoire Energie Eure et Loir**.

Il est proposé de désigner M. Damien STEPHO, en tant que titulaire et M. Joël GLIZE en tant que suppléant.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de **déterminer le nombre de membres élus au sein du Conseil d'administration du CCAS** et de les désigner ensuite.

Le Conseil municipal propose de fixer le nombre de représentants à 8 + le Maire et propose d'**élire les personnes suivantes** :

- Catherine LUCAS,
- Jean-Pierre RICHARD
- Sonia MERABTI
- Joël TRAPATEAU
- Ali ASHAINE
- Sabrina VIGNY
- Gisèle QUERITE
- Najia BOUADLA-ABDI

Le Conseil municipal élit au scrutin public et à l'unanimité, la liste proposée.

Monsieur le Maire poursuit avec l'**installation des membres du CA de la Caisse des Ecoles.**

Celui-ci doit être composé de 4 élus et le Maire.

Le Conseil municipal élit au scrutin public et à l'unanimité, la liste proposée composée des membres suivants :

- Karine BENABI,
- Josiane EMOND,
- Nicole MONTIGNY
- Youssef LAMRINI

Il est ensuite procédé à la **désignation des représentants de la ville au Conseil d'Administration du DAME** (Dispositif Accueil dans le Milieu Educatif).

Celui-ci est composé de 5 élus et le Maire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit avec la désignation d'un délégué au sein du **Conseil d'Administration de la Roseraie.**

Monsieur Damien STEPHO se propose comme représentant de la Ville.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix et 8 abstentions.

Il est procédé ensuite à la désignation des membres du **Conseil d'Administration de France Victimes 28.**

Il est proposé de nommer Monsieur Damien STEPHO comme titulaire et M. Sylvain MALANDAIN comme suppléant.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix et 7 abstentions.

Pour conclure, Monsieur le Maire procède à l'**installation des membres au sein des Conseils d'Ecoles.**

Il propose qu'il y ait un élu en permanence sur chaque Conseil d'Ecoles.

Il est donc proposé de nommer Mme Josiane EMOND comme élue « permanent », représentant le Conseil municipal et les élus suivants pour l'accompagner :

	Représentante du conseil municipal	Représentants de M. le Maire
◆ Louis Aragon Elémentaire	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Michèle MANSON</i>
◆ Louis Aragon Maternelle	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Franck MORIN</i>
◆ Victor Hugo maternelle	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Joël TRAPATEAU</i>
◆ Victor Hugo Elémentaire et Georges Brassens	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Jean-François DETAMANTI</i>
◆ Louis Pergaud élémentaire	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Estelle POMMIER</i>

◆ Louis Pergaud maternelle	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Ludovic LOUDIERE</i>
◆ Gérard Philipe maternelle	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Sylvain MALANDAIN</i>
◆ Gérard Philipe élémentaire	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Mélinda BOUGRARA</i>
◆ Jules Vallès E. et P.E.	• <i>Josiane EMOND</i>	• <i>Nadia HENRI</i>

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix et 7 abstentions, ces désignations.

En cette fin de séance d'installation, il est ensuite procédé à la signature du Procès-Verbal par les deux assesseurs, la doyenne de la séance, le secrétaire de séance et Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire profite de ce moment pour informer l'Assemblée que dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales de Septembre, le Conseil municipal se réunira le Vendredi 10 juillet à 18h15 pour élire les délégués suppléants.

La séance est levée à 20 H 20.